

CSM TENNIS

2026-2027



ÉCOLE DE LOISIRS
ÉCOLE DE COMPÉTITION
ÉCOLE ADULTES

Conditions tarifaires

Tarifs et descriptions

FORMULE	CONDITIONS	CARACTÉRISTIQUES	TARIFS formules	TARIFS licence
Mini Tennis	Enfants né(e)s en 2021 et 2022	1h/semaine	265€	13€
Jeunes	Enfants à partir de 7 ans (2020 et +)	1h/semaine	290€	23€
		1h30/semaine	370€	
Adultes	À partir de 18 ans	1h30/semaine	400€*	33€
		2 fois 1h30/semaine	355€**	
			720€* 680€**	
Entraînements Compétitions	Après accord des enseignants	2 fois 1h30/semaine	620€	23€
		3 fois 1h30/semaine	900€	
Mercredis de Folie	Enfants à partir de 5 ans (2021 et +) Tennis / Activités physiques Accueil à partir de 8h / Début des activités : 9h Fin des activités : 17h30 / Garderie jusqu'à 18h	Journée	950€	13€ ou 23€ <small>En fonction de l'âge</small>
		Matin (jusqu'à 12h)	485€	
		Après-midi (à partir de 13h30)	535€	

*Tarif pour les créneaux suivants : soirs de 19h à 20h30 / midi de 12h à 13h30 (lundi/mardi/jeudi/vendredi) / samedi matin de 8h30 à 10h

** Tarif pour les créneaux suivants : soirs de 20h30 à 21h50

Les tarifs s'entendent **hors licence FFT**. Celle-ci est **obligatoire** et s'élève à :

- **Mini tennis** : 13€
- **Jeunes** : 23€
- **Adultes** : 33€

Journée de tests pour les nouveaux inscrits :

Enfants : mercredi 2 septembre 2026

Adultes : jeudi 3 septembre 2026 à 19h

Début des cours :

- **École Enfants** : mercredi 9 septembre 2026 et samedi 12 septembre 2026
- **École Adultes et École Compétition** : lundi 14 septembre 2026

Fin des cours : samedi 19 juin 2027

CSM TENNIS

2026-2027



Conditions particulières

1/ Les tarifs de l'école de tennis sont basés sur 30 séances pour potentiellement 33 séances dispensées dans l'année. En cas de nombreuses annulations de cours (supérieures à 3) en raison des intempéries, des rattrapages seront proposés en milieu ou fin de saison.

2/ Inscription multiple

Un tarif dégressif est appliqué pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille de la façon suivante :

- 2 inscriptions : remise de 10% sur le tarif le plus bas d'une inscription
- 3 inscriptions : remise de 20% sur le tarif le plus bas d'une inscription, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription
- 4 inscriptions et au-delà : remise de 20% sur les tarifs les plus bas de 2 inscriptions et au-delà, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription

3/ Les chèques doivent être libellés au nom du CSMT.

4/ Pour être prise en compte, toute inscription doit être accompagnée du règlement de l'école de tennis dans son intégralité et du règlement de la licence FFT. Possibilité d'un paiement échelonné en trois fois (septembre, janvier, avril), en chèques, en espèces ou en carte bleue (avec une caution par chèque demandée en cas de paiement en espèces ou en carte bleue).

Remboursement des frais d'inscription : en cas de force majeure (déménagement, raisons médicales nécessitant une absence supérieure à 3 mois) et sur justificatif, les frais d'inscription pourront être remboursés au prorata temporis. Toutefois, tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

5/ Le représentant légal du mineur, doit remplir le Questionnaire de Santé QS-Sport pour son enfant, ou lui faire passer une visite médicale afin d'obtenir un certificat médical l'autorisant à pratiquer le tennis. Le Questionnaire de Santé QS-Sport ou le certificat médical est à présenter au club puis à conserver par les familles.

Protection des données personnelles

Avec l'entrée en vigueur du **Règlement général sur la protection des données (RGPD) au niveau européen et la loi du 20 juin 2018 sur la protection des données personnelles**, nous souhaitons en toute transparence vous informer que vos données personnelles (noms, prénoms, date de naissance, adresse mail et numéro de téléphone) seront stockées dans la base fédérale de la Fédération Française de Tennis notamment pour permettre l'envoi de l'attestation de licence et de vos classements mensualisés. Les informations portées sur le formulaire d'inscription au CSMT feront l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées pour la communication de l'actualité du club, la gestion des membres et l'organisation des activités et des compétitions.

Le traitement de données des licenciés du CSMT, telles que la captation, la conservation, l'utilisation et la diffusion par le CSMT pour sa communication interne et/ou externe dans la saison sportive en cours, des images et/ou des noms/prénoms sur tout type de support, notamment mais non limitativement, digital, (tel que le site internet du club, etc.), et/ou papier (tel que des newsletters), ne pourra faire l'objet d'un droit d'opposition auprès du CSMT. Seules les raisons tenant à la situation particulière des licenciés le permettront.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet.

www.csmtennis.fr

Licence FFT

La licence FFT est obligatoire.

Elle permet en tant qu'adhérent au CSMT, club affilié à la FFT (référence : article 4 des statuts de la FFT) :

- D'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger (contrat d'assurance MMA entreprise N° 127.128.460 Responsabilité civile et individuelle accident).
- De jouer dans un club au label fédéral (qualité de l'enseignement, des équipements, de l'information, de la vie associative)
- De participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes.

La licence FFT vous fait bénéficier d'autres avantages. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.fft.fr.

La licence est valide du 1^{er} septembre au 31 août de la saison sportive en cours.